

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX****DÉCISION N°DEC2023-163****DIRECTION DE LA CULTURE**

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'article L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

**VU** la délibération n° 2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dreux, dans le cadre de la valorisation de son patrimoine et des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Dreux, musée municipal, présentera une exposition temporaire intitulée « 800 ans du Château de Dreux » du 12 avril au 31 décembre 2024.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : de solliciter auprès de l'État une subvention de 5 600 € HT au titre d'un appel à projet proposé par le ministère de Culture, en vue de l'obtention du label exposition d'intérêt national,

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération.

**ARTICLE 4** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à DREUX, 25 JUIL. 2023

Pour le Maire,

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le

Jean-Michel POISSON  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, suppléant